

Stations-service: articulation entre décret sols et RGPT

Bénédicte DUSART

Pierre LIZIN



Wallonie

SPAQuE

Service public
de Wallonie



Jambes – 25 novembre 2016

Namur – 2 décembre 2016



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT

STRUCTURE DE L'EXPOSÉ



**Articulation entre AGW station-service
et décret sols- les modalités**



**Comment finaliser les procédures
« AGW station-service »?**

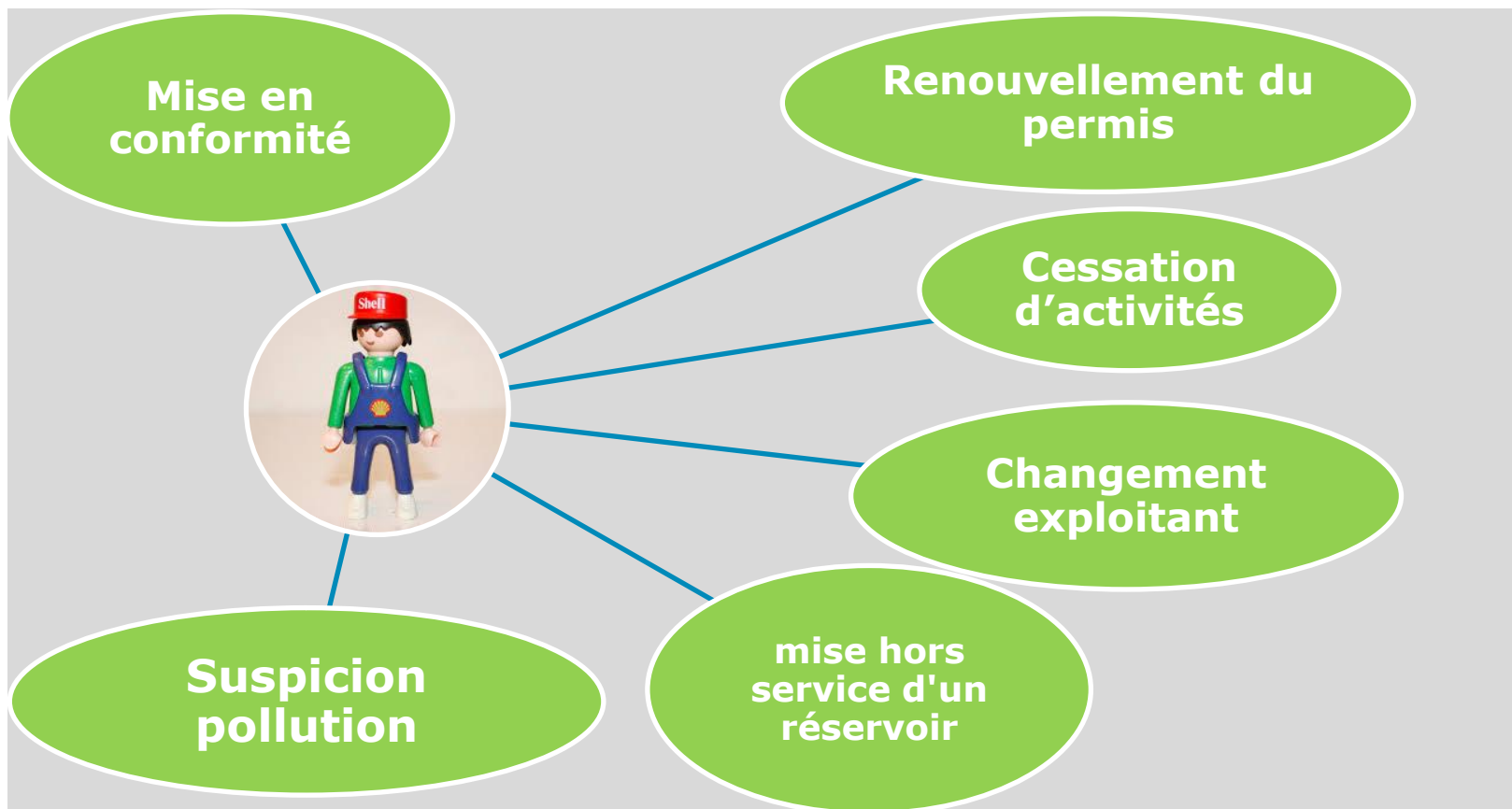


Perspectives



Articulation – les modalités

1. Réaliser une Etude d'orientation





Articulation – les modalités

1. Réaliser une Etude d'orientation

EI avant le
31/12/2012 =>
AGW du 4 mars
1999

Après le
31/12/2012 =>
Décret sols

EO en cas de

- **Renouvellement du permis**
- **Cessation d'activités**
- **Changement exploitant**
- ...

tous les dossiers
initiés se
poursuivent selon
cette base légale





Articulation – les modalités

2. Etre dispensé de réaliser une EO



DISPENSE D'OFFICE

Si des actes et travaux d'assainissement sont en cours de réalisation (article 41, 2° du décret sols)

1. PA approuvé – pas encore mis en œuvre mais délai respecté
2. opérations d'assainissement, hors monitoring, en cours ou terminées depuis moins de deux ans et respect des dispositions

ATTENTION

SUR DEMANDE (à la DAS)

Dans tous les autres cas où une procédure RGPT n'est pas clôturée





Articulation – les modalités

3. Valoriser les études « station-service » dans l'EO

La procédure « station-service » est à considérer comme étude antérieure



Art 69 § 4. **Pour autant qu'ils soient pertinents et actuels**, tout ou partie des résultats et des données obtenus lors d'une étude d'incidences , d'une étude indicative ou dans le cadre de toute autre étude de la qualité du sol effectuée précédemment peuvent être intégrés dans l'étude d'orientation ou dans l'étude de caractérisation. **Ceux-ci sont identifiés comme tels dans l'étude**



Articulation – les modalités

4. Assainir une station-service

AGW station-service

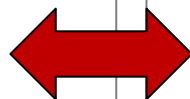
Étude indicative



Étude de
caractérisation



Plan
d'assainissement



Décret sols

Étude orientation



Étude de caractérisation



Permis unique-art 64
(projet d'assainissement)



Finaliser les procédures « AGW station-service »

1. Actualisation des résultats : quand et comment?

- Validité réglementaire des EI (2 ans) étendue aux EC et PA (règle générale)
- Sous forme d'une EC ou d'un PA en fonction de l'avancement de la procédure (EC demandée, PA demandé ou approuvé)
- Objectifs:
 - Vérifier les contours de pollution
 - Vérifier l'absence d'autres contaminations (sources)
 - Vérifier la pertinence des modalités d'assainissement



Finaliser les procédures « AGW station-service »

2. Délai de mise en œuvre des travaux / report

- Canevas PA: préciser « *la date à laquelle les travaux devraient débuter et leur durée totale* » (point IV. c)
- Sur cette base, courrier d'approbation fixe les délais; en l'absence de proposition, délais « arbitraires »
- Report généralement possible (courrier d'approbation):
 - Par courrier de l'exploitant (ou interlocuteur) avec justification
 - Dès que possible et idéalement avant la fin du 1^{er} délai
 - En l'absence de demande, exploitant en défaut



Finaliser les procédures « AGW station-service »

3. Autre activité/pollution sur le site?

MODALITÉS PRATIQUES

- Si périmètres distincts (à identifier clairement): RGPT et décret sols
- Si périmètres non distincts: finaliser RGPT puis décret sols (délivrance CCS)
- Cas particulier: intégrer activité « autre » dans RGPT
- Cas très particulier: abandon RGPT pour décret sols

▶ **Avis préalable!**



Finaliser les procédures « AGW station-service »

4. BOFAS



- Échéance: mars 2019 (derniers remboursements)
 - ▶ Anticipation nécessaire de la part: exploitants, experts, DAS (plan d'action validé le 17/11/2016)
- Protocole de coopération DSD/BOFAS:
 - Echanges réguliers
 - Modalités particulières définies
 - Collaboration dossiers fermeture et poursuite



Finaliser les procédures « AGW station-service »

4. BOFAS

- Un point sur les dossiers « fermeture » :
 - Plus d'EC
 - Presque plus de PA
 - Principalement des EdL
- Un point sur les dossiers « poursuite » :
 - Phase de relance par BOFAS
 - Résultats constatés (nombre d'études)





Finaliser les procédures « AGW station-service »

5. Etat des lieux après travaux

- Délais de traitement (non fixés par l'AGW) importants, mais plan d'action et modalités particulières Bofas (objectif 2019)
- Nouvelle modalité pour tous: modification de la fiche à joindre (communiquée début 2017)
- Cas de la vente des terrains: la procédure en cours ne doit pas être un élément bloquant; responsabilités entre vendeurs (pas toujours exploitants et acheteurs idéalement à préciser lors de la vente (notaires)



Perspectives



AGW
station
service

Éléments
générateurs,
normes,
procédure...

Normes ,
pollution
historique-
nouvelle,
CCS...

Décret
sols



Article 21



Perspectives

EI approuvée <31/12/2012 avec demande EC

EC avec demande de compléments
<31/12/2012

EC approuvée <31/12/2014 avec demande de PA

PA avec demande de compléments
<31/12/2014

Mise en demeure : 6 mois



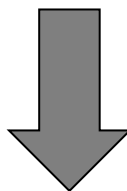
Perspectives

Mise en demeure : 6 mois pour réaliser étape suivante :
EC, PA, compléments



2nd semestre
2017

TOO LATE



DÉCRET SOLS



BOFAS

permis

.....

Formation continue 2016 pour les experts et labos « sols »

C'était : Stations-service: articulation entre décret sols et RGPT

Par : Bénédicte DUSART
Pierre LIZIN

A suivre : Questions-réponses

